

# LUXEMBOURG - ABONNEMENT TRAJET

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ Combinable avec TEC
- ⊙ 1 mois

## OU L'UTILISER ?

- Au départ d'une des gares\* ou points d'arrêt\* belges suivants, à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » et vice-versa:
  - Gouvy, Vielsalm ou Trois-Ponts via Gouvy-frontière ;
  - Viville, Stockem, Habay, Marbehan, Neufchâteau, Libramont, Poix-St-Hubert, Grupont, Forrière, Bastogne, Jemelle, Zone Marche\*, Arlon, Messancy ou Bertrix via Sterpenich-frontière ;
  - Aubange, Halanzy, Virton, Florenville, Messancy, Arlon ou Bertrix via Athus-frontière.
- Si votre abonnement est combiné avec un abonnement TEC (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur le réseau TEC dans les conditions définies par la Société de transport\* régionale. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur [www.infotec.be](http://www.infotec.be).

## POUR QUI ?

Pour tout public.

## SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB\* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.  
Afin de contrôler votre abonnement sur le réseau étranger, vous recevrez une validation sur papier.

## OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier abonnement : rendez-vous uniquement au guichet d'une des gares belges susmentionnées. Munissez-vous d'une pièce d'identité\* valable et de votre Carte MOBIB\* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans Carte MOBIB\*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du droit de confection\*.

Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec la Société de transport\* régionale TEC : communiquez au guichet les noms exacts des deux arrêts TEC de votre parcours.

Prolonger votre abonnement :

En gare\*, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates de toute gare belge ou aux guichets des gares belges susmentionnées, maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via [sncb.be](http://sncb.be) (via votre compte « My SNCB ») est possible entre 31 jours et 10 jours à l'avance (votre validation papier est envoyée par courrier).

La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.



L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

### COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages, sur le trajet\* via le point frontière\* correspondant et dans la classe choisie pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre\* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare\* ou point d'arrêt situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau\* belge.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif\* mais toujours via le point frontière\* concerné.
- Sur le réseau\* belge, vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir.
- Votre abonnement peut être utilisé comme libre-parcours au Grand-Duché de Luxembourg dans les trains et les bus de la Société de transport ferroviaire luxembourgeoise (CFL) et dans les bus exploités par AVL, RGTR, TICE et LUXTRAM et ce pendant la validité du billet de validation.
- Si votre gare de départ ou de destination fait partie d'une Zone\*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la zone\* sans en sortir, durant toute la période de validité de votre abonnement.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit\* du service des trains.

### A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est calculé au tarif de la gamme transfrontalière\* « Grand-Duché de Luxembourg » pour l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et « Toute gare luxembourgeoise » via le point frontière\* correspondant.
- La distance minimale tarifée\* est de 3 km ; la distance maximale tarifée\* par trajet simple sur le réseau\* belge est de 150 km.
- La validation est mensuelle et le prix varie en fonction de votre classe de voyage.
- Pour un Luxembourg - Abonnement Trajet combiné avec un forfait TEC, le prix forfaitaire du supplément s'ajoute au prix SNCB du Luxembourg - Abonnement Trajet.

### DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB ?

Voir fiches « Support papier » et « Carte MOBIB »\*

### ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué au guichet d'une des gares\* belges susmentionnées. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales  
Service clientèle  
10-14 Bureau B-MS.1432  
Porte de Hal 40  
1060 Bruxelles

\*voir [Lexique](#)



- Votre Abonnement Trajet est remboursé intégralement au guichet d'une des gares\* belges susmentionnées :
  - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
  - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Trajet d'un mois n'est donc plus remboursable. Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1<sup>e</sup> classe ou d'un billet « surclassement »\*, en cas d'absence de voiture de 1<sup>e</sup> classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement ou billet « surclassement »\*). Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendrier de la période de validité de votre abonnement. En ce qui concerne le billet « surclassement\* », le remboursement sera égal à la moitié du prix du billet « surclassement »\*.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Trajet acquis sur restitution d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs\*, tarifs\* et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement est demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité\* valable, directement consultable au guichet par le personnel habilité de la SNCB.

### PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez modifier ou échanger votre « Luxembourg - Abonnement Trajet » durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs\*. Vous pouvez également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Trajet que vous voulez modifier. Vous ne paierez ainsi que la différence entre le montant dû pour votre nouvel abonnement et le montant à vous rembourser.

### COMMENT PASSER DE 2<sup>e</sup> EN 1<sup>e</sup> CLASSE ?

- Vous avez déjà un Abonnement Trajet Luxembourg valable en 2<sup>e</sup> classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet d'une des gares belges susmentionnées, la classe de la validation de votre Luxembourg - Abonnement Trajet ou acheter une nouvelle validation en 1<sup>e</sup> classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1<sup>e</sup> classe, vous pouvez acheter un billet aller-retour « surclassement »\* aux automates et guichets des gares mentionnées ci-dessus. Le prix du « surclassement »\* est calculé en effectuant la différence entre les prix des 2 classes d'un Luxembourg - Billet Standard, et ceci pour le trajet aller-retour mentionné sur votre abonnement valable en 2<sup>e</sup> classe.

### DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Non.

### QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

\*voir [Lexique](#)



- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Vous pouvez interrompre\* votre voyage dans n'importe quelle gare\* ou point d'arrêt\* belge situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Non autorisé sur le réseau\* belge. Autorisé au Grand-Duché de Luxembourg.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Si vous désirez utiliser votre « Luxembourg - Abonnement Trajet » dans le même train comme titre de transport consécutif à un titre de transport du service intérieur, votre abonnement ne peut pas être utilisé. L'accompagnateur de train vous délivrera un billet au tarif international pour le trajet transfrontalier\*. Le « Supplément Tarif à Bord »\* est calculé automatiquement dans le prix total du billet.

Si vous désirez utiliser un titre de transport en service intérieur, dans le même train, comme titre de transport consécutif à votre « Luxembourg - Abonnement Trajet », l'accompagnateur vous délivrera un billet international pour tout le trajet. Le « Supplément Tarif à Bord »\* est calculé automatiquement dans le prix total du billet.

Si vous avez droit à un tarif avantageux sur le trajet belge, 2 billets seront émis: le premier billet couvrant la partie transfrontalière au tarif international et le 2<sup>e</sup> billet couvrant le trajet intérieur. Le « Supplément Tarif à Bord »\* est calculé automatiquement dans le prix de chaque billet.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Votre 'Luxembourg - Abonnement Trajet' vous permet de bénéficier de la gratuité du parking d'Arlon (géré par [B-Parking](#)). La validité de votre abonnement parking gratuit est de 1 ou 3 mois.

Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Votre abonnement est chargé sur votre Carte MOBIB\* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MOBIB](#)\*.

